Décision 20-DCC-44 du 13 mars 2020

relative à la prise de contrôle exclusif du groupe Cruiseline par les fonds Abénex V et Abénex V France

Posted on: 13 mars 2020 | Secteurs :

TOURISME / HÔTELLERIE / RESTAURATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Abénex V Abénex V France Groupe Cruiseline

Lire

le texte intégral de la décision

33.96 Ko